

République Française

**/ Délibération n° 2024/1**  
INSTITUTIONS. Élection d'une nouvelle adjointe en remplacement d'une adjointe démissionnaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49  
Nombre de présents : 34

Date de la convocation : 29/12/23  
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :  
Numéro de télétransmission unique :

**Présidente :** Mme Michèle PICARD

**Secrétaire :** M. Nicolas PORRET

**Elu(e)s :**

**Présent(e)s :** Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Véronique FORESTIER, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, Mme Monia BENAÏSSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUÏ, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Amel KHAMMASSI, M. Idir BOUMERTIT, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, Mme Aude LONG, M. Maurice IACOVELLA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Albert NIGRA, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Lionel PILLET, M. Alexandre DALLERY, Monsieur Cyril SANTANDER , M. Aurélien ARNOULD.

**Absent(e)s :** M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, M. Damien MONCHAU, Mme Camille CHAMPAVERE, M. Farid BEN MOUSSA.

**Excusé(e)s :**

**Dépôt de pouvoir :** Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURL à Mme Véronique CALLUT, M. Lanouar SGHAÏER à M. Nicolas PORRET, Mme Samira MESBAHI à M. Jeff ARIAGNO, Mme Souad OUASMI à M. Pierre MATEO, M. Hamdiatou NDIAYE à M. Albert NIGRA, M. Aurélien SCANDOLARA à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Joëlle CONSTANTIN à Mme Monia BENAÏSSA, Mme Sandrine PICOT à M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD.

République Française

**/ Rapport n° 1**

INSTITUTIONS. Élection d'une nouvelle adjointe en remplacement d'une adjointe démissionnaire.

Secrétariat Général

---

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-7, L. 2122-7-1, L. 2122-7-2, L. 2122-8, L. 2122-14 et L. 2122-15 ;

Vu la délibération n°2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 portant création de dix-huit postes d'adjoints au Maire et le procès-verbal de leur élection ;

Vu la délibération n°2022/43 du Conseil municipal du 5 décembre 2022 relative à l'attribution des indemnités de fonctions des élus municipaux ;

Vu la délibération n°2022/44 du Conseil municipal du 5 décembre 2022 relative à la majoration des indemnités de fonctions des élus municipaux ;

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire à la suite de la démission de Madame Yolande Peytavin, Première Adjointe au Maire, acceptée par la Préfète du Rhône;

Considérant que lorsqu'un poste d'adjointe au Maire est vacant, il convient :

- soit de réduire le nombre des adjoints au Maire ;
- soit de maintenir le même nombre d'adjoints et, par conséquent, d'élire un nouvel adjoint au Maire parmi les conseillers du même sexe que celui auquel il est appelé à succéder.

Considérant qu'il est proposé de maintenir à dix-huit le nombre des adjoints au Maire et de procéder au remplacement de Madame Yolande Peytavin par l'élection d'une nouvelle adjointe au Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que la nouvelle adjointe à élire occupera la 18<sup>ème</sup> position, soit au dernier rang des adjoints dans l'ordre du tableau et que cela aura pour conséquence de faire remonter d'un rang tous les adjoints situés après la 1<sup>ère</sup> adjointe démissionnaire ;

Je vous propose de maintenir à dix-huit le nombre des adjoints au Maire et de procéder au remplacement de Madame Yolande Peytavin par l'élection d'une nouvelle adjointe.

Le Conseil municipal,  
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,  
après en avoir délibéré,

A la majorité  
décide de :

- Approuver le maintien à dix-huit du nombre des adjoints au Maire ;

- Approuver l'élection d'une nouvelle adjointe ;

République Française

- Dire que la nouvelle adjointe occupe le 18e et dernier rang dans l'ordre du tableau et que chacun des adjoints situés après la 1ère adjointe démissionnaire remontera d'un rang dans l'ordre du tableau;
- Dire que la nouvelle adjointe percevra les mêmes indemnités que l'adjointe démissionnaire ;
- Procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après appel à candidature, il est alors procédé au vote :

Est candidate : Mme Sophia BRIKH

Nombres de votants : 42

Nombres de bulletins blancs ou nuls : 7

Nombres de suffrages exprimés : 35

Madame Sophia BRIKH est élue en qualité de 18ème adjointe au Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire  
La Première Adjointe  
Yolande PEYTAVIN